de la Nièvre a reçu de Paris des instructions lui demandant une enquête détaillée sur les Cercles catholiques existant dans le département, leur composition, le nombre de leurs adhérents et l'importance de leur action. La circulaire recommande de « s'inspirer de la loi sur les associations et de signaler dans des Cercles qui s'adaptent le plus aux congrégations religieuses. »

On devine où veut en venir le gouvernement de M. Combes.

ENCORE M. PELLETAN

D'après le *Cri de Paris*, nous aurons une crise ministérielle au début de l'année qui commence :

Elle ne touchera qu'un ministre. Le Cabinet Combes, assuré d'une majorité dans la Chambre et au Sénat, se complétera aussitôt par l'adjonction d'un nouveau membre, et poursuivra sa carrière. Ça durera ce que ça durera...

Le ministre, dès à présent condamné, prévoit son sort et s'y prépare. Comme il est fort intelligent et fort habile manœuvrier, il a résolu de tomber comme il lui plaît, en défendant sa politique et ses actes, que la Commission du budget a condamnés à l'unanimité mais dont il ne veut pas démordre.

Il se rend parfaitement compte qu'il est devenu impossible à la tête de son département et il se résigne à perdre le pouvoir. Mais, en s'en allant, il emportera de quoi faire pièce à ses successeurs.

Un de ses amis, en effet, son meilleur ami, comme il dit, a passé la majeure partie de son temps, depuis la formation du ministère, à copier ou à faire copier tous les documents qui peuvent alimenter une campagne de presse.

D'autre part, le *Figaro* annonce que M. Rouvier vient de se mettre résolument en travers des velléités réformatrices de l'infortuné Pelletan :

L'administration des Finances, stricte et sévère gardienne des règlements en vigueur, a estimé qu'elle ignorait les fonctionnaires du nouveau corps des administrateurs de l'inscription maritime qu'aucune loi n'a intronisés, et elle a enjoint à ses agents de surseoir à tout payement concernant les administrateurs de l'inscription maritime. Tableau !

La circulaire des Finances adressée aux trésoriers-payeurs généraux, spécifie que les soldes des nouveaux fonctionnaires doivent faire l'objet d'un chapitre spécial qui, précisément, n'existe pas et qui doit être voté par les Chambres.

Mis sans-gêne par son collègue, M. Rouvier, qui lui rappelle brutalement mais clairement qu'il y a des formes légales dont on ne peut faire à, même quand on est ministre, M. Camille Pelletan s'est vu contraint de baisser pavillon. Il a dû, en toute hâte, ordonner que les services administratifs de son département fonctionneraient, jusqu'à nouvel ordre, comme ils fonctionnaient avant son intempestif décret du 7 octobre.

Les néo-administrateurs de l'inscription maritime concourront, comme naguère, au service général sous les ordres des commissaires généraux de la marine. Ils seront donc, comme devant, des commissaires de la marine, tout en ne l'étant plus.... Ça sera pour eux, il est vrai, une situation bizarre et mal définie. Mais, du moins, ils pourront toucher leur solde. Et ce sera ça de gagné.

Quant à l'organisation nouvelle décrétée par M. Pelletan et qui fut déjà fortement battue en brèche par la Commission du budget, elle aura, on le devine, pas mal de plomb dans l'aile quand elle viendra en discussion devant le Parlement. Et M. Pelletan risque fort d'avoir fait, comme dit l'autre, « une mesure pour rien ».

De son côté, la *Libre Parole* publie la note suivante :

Le gouvernement commence à trouver mauvaise l'indépendance dont se targue à son égard le ministre de la Marine, M. Pelletan.

L'affaire du Maroc, qui surprend notre flotte incapable d'une intervention efficace, puisqu'elle n'a pas les effectifs complets et qu'on est obligé de faire venir du personnel en grande hâte et à grands frais des ports de Bretagne, vient combler la mesure et la faire déborder.

La création des administrateurs de l'inscription maritime aurait certainement suffi ; car on affirme que le ministre des Finances serait intervenu en s'opposant à tout ordonnancement de fonds en faveur de ce nouveau personnel, et que M. Loubet aurait refusé de signer les décrets de nomination.

Que fera M. Pelletan ? Il est acculé à donner sa démission.

M. Trarieux

Nous recevons sur la santé de M. Trarieux les renseignements suivants de source sérieuse :

M. Trarieux, le président et fertile épistolier de la bruyante Ligue des Droits de l'homme, est en ce moment dans un état de santé de nature à inquiéter sa famille et ses amis. On sait qu'il a été amené dans le Midi. De plus, les groupes affiliés à la Ligue des Droits de l'homme ont, nous affirme-t-on, été mécontents de ne tenir aucun compte des lettres que le président pourrait leur adresser.

Nous souhaitons de tout cœur qu'il revienne à la santé pour qu'il puisse en faire un meilleur usage.

COLLÈGE FERMÉ

Les Oblats de Saint-François de Sales viennent de fermer le collège Saint-Germain d'Auxerre, qu'ils avaient fondé il y a douze ans. Ils emporteront avec eux, dit la *Semaine religieuse de Sens*, les regrets unanimes des catholiques de ce diocèse et la consolation de n'avoir pas travaillé en vain et de laisser à la génération formée par leurs soins un héritage de foi et de fortes convictions qui portera des fruits.

LA TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

Saint-Pétersbourg, 3 janvier. — Le ministère de la Marine a terminé ses plans d'organisation d'un service régulier de radio-télégraphie sur les côtes. Le système adopté est celui de l'ingénieur Popof.

Les vaisseaux de la flotte russe sont déjà tous pourvus d'appareils de télégraphie sans fil.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Nous avons tenu nos lecteurs au courant de la situation électorale dans les départements soumis demain au renouvellement triennal.

Dans plusieurs endroits, les compétitions les plus bizarres se sont produites. Les gens du « bloc » sont devenus frères ennemis.

Les radicaux-socialistes se présentent contre de simples radicaux; les socialistes contre les radicaux-socialistes, et les socialistes-révolutionnaires contre les socialistes.

Les candidats s'excommunient réciproquement. MM. Henry Maret, Reinach — pour ne citer que deux hommes connus — se sont vu exclure des Comités électoraux, et ont dû renoncer à la lutte.

Et pourtant ils sont du « bloc ». Ils ont défendu Waldeck; ils soutiennent Combes. Mais les ambitieux les écrasent et vont plus avant dans leurs programmes. Ils flattent les passions, excitent les convoitises, plus que ne l'ont fait les autres. Ce résultat était infaillible depuis que le socialisme a fait son entrée dans les Conseils du gouvernement.

N'est-il pas amusant de voir ces hommes — autrefois adversaires irréductibles du Sénat — solliciter maintenant par tous les moyens les faveurs du suffrage restreint ?

Voyez Gustave-Adolphe Hubbard : que n'a-t-il pas dit contre le Sénat ? Il ne lui eût fallu qu'une heure au pouvoir pour décréter qu'il n'y aurait plus de sénateurs. Et aujourd'hui, il pense que mieux vaut rester tranquille pendant neuf ans au Sénat, plutôt que de s'exposer aux humeurs changeantes du suffrage universel.

Dans le Cher, dans l'Allier, dans la Creuse et dans beaucoup d'autres départements, ce sont les anciens ennemis de la Haute Assemblée qui espèrent décrocher la timbale.

On ne parle plus de la suppression du Sénat.

Une autre constatation se dégage de l'examen de la campagne électorale. Les candidats gouvernementaux, s'ils sont sénateurs sortants, n'osent pas revendiquer la responsabilité des actes honteux commis contre la liberté, et s'ils sont candidats nouveaux, n'osent pas dire nettement qu'ils seront pour ou contre le ministère.

M. Combes, le président du Conseil, dit bien qu'il a sauvé la République, il promet son concours aux bouilleurs de cru; mais il ne parle pas de notre situation financière. Il a soin de ne pas souffler mot du déficit. Et pourtant il est bien placé pour connaître les causes de notre crise. S'il n'en était un des auteurs, il lui coûterait peu de les indiquer.

Son collègue, M. Rouvier, n'en parle pas non plus dans sa profession de foi. Beaucoup de ses adversaires lui savent gré de montrer parfois quelque indépendance. S'il n'a parlé, c'est qu'il aurait fallu condamner la politique à laquelle il collabore. Or, il veut être sénateur.

Rien mieux, M. Combes condamne sa propre politique. Il répudie « les expériences hasardeuses ».

Qu'a-t-il fait jusqu'ici ?

Beaucoup de candidats radicaux abandonnent « l'offensive vigoureuse » et protestent de leur désir de tout concilier.

Voici M. Lacombe, dans la Charente, ministériel autant que M. Combes, qui dit vouloir « dans les plus larges limites, la liberté de conscience », et déclare « ne pas laisser porter atteinte aux droits inviolables de la liberté et de la propriété individuelles ».

Voici un autre ministériel, M. Guillier, de la Dordogne. Il a voté pour M. Combes à chaque fois; et il « respecte la volonté de ceux des pères de famille qui tiennent à placer leurs enfants dans les établissements libres ». Et il a donné sa confiance à M. Combes qui fermait ces établissements d'une façon si odieuse.

Voici M. Vinet, d'Eure-et-Loir, plus ministériel que les ministres. Il est persuadé « avoir servi une politique libérale, démocratique, éminemment française ».

Voici encore M. Labiche qui a voté la loi sur les associations et qui déclare qu'il « n'a jamais séparé la cause de la liberté de celle de la démocratie et qu'il a consacré tous ses efforts à l'établissement d'une République libérale, pacifique, démocratique et progressive ».

Et la liste serait longue de ceux qui ont voté pour le ministère et qui ne veulent plus se dire ministériels.

Il en résulte que les sénateurs ministériels collaborateurs de M. Combes, désavouent sa politique jacobine. Devant le corps électoral, ils répudient les agissements du gouvernement et proclament le principe de la liberté, eux qui donnent leur confiance à celui qui le viole chaque jour.

Leur attitude est un blâme sévère pour M. Combes.

L. B.

LA PRINCESSE DE SAXE

L'Osservatore Romano, dans un article qui fait évidemment allusion au cas de la princesse de Saxe, déclare que les partisans du divorce cherchent en vain à exploiter, à l'appui de leur thèse, certains cas de nullité prononcés par l'Eglise. Quand l'Eglise annule un mariage consommé, elle ne prononce pas un divorce, elle déclare seulement qu'il n'y a pas eu mariage. Du reste, toutes ces sentences de nullité se rapportent à des cas nettement spécifiés dans le droit canon, et ne peuvent être, par conséquent, le résultat du caprice ou de l'arbitraire.

Cet article de l'*Osservatore Romano* est naturellement très remarqué.

LA MORT SANS PHRASES

M. Balthasar, commissaire de police à Châlons-sur-Marne, a notifié aux religieuses de la Providence de la rue des Trésoriers, aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul de la rue des Confréries et aux Sœurs de l'Immaculée-Conception de la rue Prudentienne, le refus d'autorisation pour leurs établissements de cette ville.

LES HUMBERT

Les interrogatoires de Marie et d'Emile Daurignac n'ont pas apporté un grand éclaircissement à cette affaire ou, si la lumière s'est produite, elle a été mise immédiatement sous le boisseau judiciaire.

Marie Daurignac aurait fait au juge d'instruction, M. Leydet, le récit de sa prime jeunesse, lorsqu'à Toulouse elle se révélait pas encore aux Crawford.

Chez M. le juge André on aurait causé avec Emile Daurignac de choses plus sérieuses. On a parlé de la constitution de la Rente viagère.

Qu'a dit le frère de Mme Humbert ?

Mystère. Il paraîtrait qu'il aurait mis en cause de hautes personnalités.

Ils les auraient désignées. Et le juge aurait été effrayé. C'est sans doute pour cela que M. Bulot, procureur général, a fait prévenir les avocats que la moindre indiscrétion serait considérée comme violation du secret professionnel et sévèrement réprimée.

Patience, tôt ou tard, malgré les menaces du procureur général, la vérité éclatera.

La déposition du colonel du Paty de Clam

Tout finit par se savoir, en effet : le *Gaulois* a pu connaître le sujet de la déposition faite le 11 décembre dernier, par le colonel du Paty de Clam, devant M. Leydet.

Et cependant que de précautions n'avait-on pas prises pour soustraire ce témoin gênant à la curiosité bien légitime de la presse !

On fit passer le colonel, écrit M. Polonnais, par un escalier dérobé où l'attendait M. Leydet lui-même, qui le conduisit dans le plus grand mystère jusqu'à son cabinet. Là, par une dérogation singulière aux règlements et usages établis, se trouvait M. le substitut Poncet, qui demanda à assister à la déposition du colonel.

Celui-ci acquiesça volontiers au désir du représentant du Parquet. « C'est une *simple déclaration* que vous venez me faire ? dit M. Leydet au colonel. — Non, Monsieur le juge, répondit celui-ci, c'est une déposition en règle. »

Et le colonel commença. Il fit, avec une grande abondance de détails, l'historique du fameux Panizzardi — cette dépêche fameuse dont le ministère des Affaires étrangères donna, à quelques jours d'intervalle, deux versions différentes : l'une, la première, à la date du 5 novembre 1894 — qui était la vraie, — l'autre, à la date du 27 novembre 1894 — qui témoignait d'un tripotouillage effronté.

Qui a établi ce maquillage hâtif et grossier ? C'est ce que le colonel du Paty de Clam indiqua d'une façon suffisamment précise à M. Leydet. Qui avait donné l'ordre de commettre l'acte décisif ? Il est évident que ce point ne pouvait être précisé nominativement. Mais quand on connaîtra la déposition du colonel, on verra que toutes les obscurités dont on entoure cette page d'histoire s'éclairent d'une lumière aveuglante, depuis les démarches faites du côté des Humbert, jusqu'au travail accompli par un agent de cette famille, jusqu'au ministre — qui n'était pas M. Hanotaux — qui couvrait avec persistance l'ouvrier du maquillage dreyfusard : on saura que les archives de l'état-major portent la trace, dans les papiers du colonel Sandherr, du nom des Humbert, parmi ceux qui ont agi avec le plus de vigueur en faveur du traître.

On notera aussi que le commandant Munier qui fut chargé par le colonel Sandherr de faire un rapport sur la dépêche Panizzardi, rapport dont les conclusions étaient aussi formelles que lumineuses, a été, quelque temps après, trouvé mort dans un wagon. Enfin, les sommes touchées par un officier étranger achèveront de faire tomber tous les doutes.

On serait, paraît-il, d'ores et déjà, décidé à ne tenir aucun compte de la déposition du colonel et à ne donner à cette déposition aucune suite pratique. En ce qui concerne le faux lui-même, on répondra qu'il y a prescription ; pour ce qui regarde l'affaire Dreyfus, on invoquera l'amnistie pour ne pas suivre ; quant au fait de trahison, qui est manifeste, on dira que les Humbert ayant été extradés sur le chef d'escroquerie, il est impossible de les juger pour une tout autre inculpation.

Le dénonciateur des Humbert

Le *Heraldo* publie une lettre de l'avocat académicien Cotarelo, qui déclare être l'auteur de la lettre envoyée à l'ambassadeur de France sur la résidence des Humbert.

M. Cotarelo ignore qui M. Potecthre, mais il ne put y parvenir et il écrivit sa lettre, sans signer, résolu à remettre aux pauvres de son quartier l'argent offert par le Gouvernement français. M. Cotarelo dit qu'il donnera une bonne partie de la somme aux agents qui ont opéré la capture des escrocs et une autre au Serena Gale qui aida aux perquisitions et empêcha la police, troublée au premier moment, d'arrêter M. Cotarelo et sa famille au lieu des Humbert.

Enfin, le reliquat sera remis au Comité des dames bienfaisantes de Madrid, avec prière de secourir de préférence les pauvres du quartier.

M. Cotarelo dit que des centaines de familles se trouvent aujourd'hui dans la misère pour avoir confié leurs économies à ces escrocs, et il ajoute :

Je ne peux pas intervenir de nouveau dans cette affaire, mais si elle se reproduisait cent fois, je retirerais cent fois, car je n'ai jamais pu être un auxiliaire des voleurs.

Un château en Espagne

On mande de Tarbes au *Petit Journal* :

Le Parquet de la Seine avait adressé une Commission rogatoire au juge d'instruction du Parquet de Tarbes, lui ordonnant de faire certaines recherches relativement au château de Marquette, que la famille Humbert prétendait posséder dans les Hautes-Pyrénées.

L'enquête a donné un résultat négatif : en effet, le château de Marquette est, en l'espèce, un véritable château en Espagne : il n'existe pas plus que le fameux testament des Crawford ! Le rapport du juge d'instruction de Tarbes vient d'être envoyé à Paris.

VENEZUELA

Les difficultés de l'arbitrage

Le président Castro, tout en acceptant l'arbitrage de la cour de La Haye, avait exprimé ses préférences en faveur de l'arbitrage du président Roosevelt.

Hier, il déclara : « Si les puissances désirent arriver rapidement à régler le différend, il faut qu'elles prennent envers nous une attitude raisonnable ». « La solution dépend maintenant beaucoup plus d'elles que de nous. Si on n'arrive pas à s'entendre la situation sera désespérée pour tous. »

Comme on lui demandait s'il démissionnerait ou s'il remanierait le Cabinet, il répondit : « Il est permis de dire toutes les bêtises qu'on voudra ; pour moi, je ne ferai de modifications au Cabinet que lorsque le litige entre avec les puissances sera réglé. »

La marche des révolutionnaires

De nombreuses troupes gouvernementales sont parties dans la journée du 2 janvier pour la vallée de Tuy. Elles vont à la rencontre des troupes révolutionnaires qui se dirigent sur Caracas.

Nouvelles négociations

Une dépêche de Washington du 2 janvier soir fait connaître que M. Hay a annoncé à la réunion du Cabinet américain qu'aucune puissance n'avait encore répondu aux dernières propositions du Venezuela. Mais il ajoute qu'il croit au succès prochain des négociations en cours.

AU MAROC

Nouvelles de Fez

Les courriers de Fez à Tanger ont pu arriver hier soir dans cette dernière ville, malgré les pluies et les torrents.

Les nouvelles de Fez sont meilleures qu'on les espérait. Il paraît certain que le prétendant n'est pas en mesure d'aller en avant. Les vivres lui manquent. Il faut que ses troupes aillent se ravitailler en arrière, dans leurs villages. Fez est calme. Mais les vivres y sont rares et chers.

Les forces régulières du Sultan sont, du reste, supérieures à celles des rebelles.

Cependant la situation reste grave.

On avait dit que Fez manquait d'eau parce qu'un aqueduc avait été coupé. C'est inexact. L'aqueduc a bien été coupé, mais il y a à Fez des sources nombreuses et des puits d'eau excellents dans les mosquées. Du reste, la situation de Fez, au fond d'une vallée, la préserve du manque d'eau.

Tout cela ne signifie pas que la situation ne soit pas encore pleine de périls. Et la France a bien fait de se préoccuper des événements qui peuvent surgir d'un moment à l'autre.

Le prétendant

Bou-Hamara a envoyé des lettres et des émissaires à toutes les tribus environnant son camp. Il sollicite leur adhésion.

On assure que dans la bataille contre les troupes du Sultan, Bou-Hamara aurait tué ou pris la moitié de la colonne régulière envoyée contre lui. Mais le Sultan a encore 15 000 hommes. Il a perdu 17 canons dont plusieurs Maxims.

Les projets du Sultan

Il aurait dessein d'abandonner Fez et d'aller s'enfermer à Rabat. On confirme la nouvelle qu'Abd-el-Aziz a envoyé demander l'aide des Kabyles Zemmour et d'autres tribus importantes. Il promettrait de renoncer à ses inclinations vers la civilisation européenne pour se poser en gardien des traditions islamiques.

Puis quand ses forces seraient suffisamment renforcées à Rabat, il retournerait à Fez et lutterait dur jusqu'à la mort ou jusqu'à la reprise complète de son pouvoir sur tout l'empire.

Le frère du Sultan

Bou-Hamara prétend n'avoir pris les armes que pour rétablir sur le trône Mouley-Mohammed, frère du Sultan.

Mais Abd-el-Aziz, pour montrer que son frère n'est pas le chef de la rebellion, a fait remettre Mouley-Mohammed en liberté et lui fait rendre les honneurs dus à son rang.

L'escadre française

Cette escadre, dont nous avons fait connaître, hier, la composition, est prête à quitter Toulon au premier ordre.

Les Anglais ont deux cuirassés et deux croiseurs, venant de Malte, dans les eaux de Gibraltar.

Le croiseur espagnol *Infanta-Isabel* est arrivé à Tanger. Il est dans ce port.

Un croiseur portugais *Reine-Amélie* y est également arrivé hier.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Madrid, 3 janvier. — On mande de Melilla :

Le gouverneur de la population marocaine des alentours de la ville est parti pour Fez sur l'ordre du Sultan.

Le correspondant du *Liberal* à Fez a interviewé deux ministres qui estiment que la situation s'empire.

Ils confirment que le combat de Taso fut désastreux pour les troupes impériales, qui sont complètement indisciplinées.

Le général du Sultan, Hac Ali Susi est revenu à Fez grièvement blessé.

On mande de Tanger :

Les bureaux de poste ne garantissent plus la rentrée des plis recommandés.

Le *Liberal* se fait l'écho de bruits qui lui viennent de source particulière et suivant lesquels le prétendant serait entré à Fez où il aurait reçu un bon accueil.

Situation critique

Madrid, 3 janvier. — Le bruit court qu'un diplomate étranger, accrédité à Madrid, aurait reçu un télégramme de Tanger, disant que la situation du Sultan est excessivement critique ; les israélites de Fez, qui sont plus de 10 000, ayant été, de la part des ministres du Sultan l'objet de grandes injustices et de cruautés, seraient disposés à donner leur appui au prétendant.

Le même télégramme ajouterait qu'on craint des désordres à Fez.

Ça et là

Morts d'hier

Le général Kitabji-khan, ancien commissaire impérial de Perse à l'exposition de 1900, à Livourne, 67 ans. — M. l'abbé Mathey, chanoine de la cathédrale de Nancy, chevalier de la Légion d'honneur, 83 ans. — Mme Dupont, sœur du chansonnier Pierre Dupont, à Lyon, à 77 ans.

Le président de la République a reçu M. Bihourd, ambassadeur de France à Berlin.

Le roi de Saxe est toujours dans un état inquiétant.

Le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, qui devait se réunir lundi prochain et examiner notamment les promotions faites par le ministre de l'instruction publique, ne se réunira que vendredi 9 janvier.

M. Combes, président du Conseil et sénateur sortant de la Charente-Inférieure, est allé à La Rochelle. Il est descendu à la préfecture pour bien accentuer le caractère de sa candidature.

M. Rouvier est arrivé à Nice.

M. Pelletan est installé à Cimiez.

M. Valle est à Cannes.

L'état de santé de M. Revoil, gouverneur de l'Algérie, s'est beaucoup amélioré. Il n'inspire plus aucune inquiétude.

Le capitaine de vaisseau Percin est promu au grade de contre-amiral.

Le 13 janvier, élections au Conseil général dans les cantons de Sains-Richaumont (Aisne) et d'Isigny (Calvados).

La liquidation de la pension du colonel de Saint-Remy, dont on se rappelle la noble attitude lors des expulsions de religieuses en Bretagne, est un fait accompli : elle a paru à l'*Officiel* d'aujourd'hui. Le colonel comptait trente-deux ans, onze mois et un jour de services.

Guerre et Marine

L'INSPECTION DU « SURCOUF »

Le vice-amiral de Courthille, commandant en chef l'escadre du Nord, s'est rendu hier à bord du *Surcouf*, sur rade de Brest, où il a passé l'inspection de ce croiseur. A son départ, l'amiral a été salué de 13 coups de canon.

On sait que le *Surcouf* doit quitter Brest incessamment pour se rendre à Cherbourg où il désarmera.

TRIBUNAUX

MALADIES CONTAGIEUSES ET LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Un ouvrier verrier employé à la verrerie du Queylar, à Marseille, ayant contracté une maladie contagieuse en soufflant dans un tube dont s'était précédemment servi un autre ouvrier malade, avait assigné ses patrons en dommages-intérêts.

Le tribunal civil de Marseille a estimé qu'une maladie contagieuse contractée au cours du travail rentrait dans les prévisions de la loi sur les accidents du travail. En conséquence, il a condamné les patrons verriers à servir au plaignant une rente proportionnelle, équivalente au 25 % du salaire annuel.

L'EPOUVANTAIL DES COUVENTS

Le tribunal correctionnel de Caen vient de juger un audacieux escroc qui, à diverses reprises, parvint à se faire remettre des sommes assez élevées par plusieurs communautés de Rennes.

Yan Holbeck — c'est son nom — a 53 ans. Il a raconté comment il opérait.

Il se présentait dans les communautés religieuses comme inspecteur des finances, contrôleur des contributions directes, délégué de la Cour des comptes, etc., et réclamait 487 fr. 23 pour supplément d'impôts. Il empochait et signait des reçus.

Quatorze fois, il a essayé son petit système et neuf fois il a réussi, notamment à Rouen, Rennes, Nevers, Dijon, Bayeux, Saint-Vigor-le-Grand, Caen.

Le prévenu n'était rien moins qu'intéressant. Il a subi trois condamnations à cinq ans de prison.

Le tribunal l'a condamné à cinq ans de prison et à la relégation.

LE DIRECTEUR DE LA Cie D'ASSURANCES L'« ESPÉRANCE »

M. Félix Maillochet, directeur de l'*Espérance*, a comparu hier devant le tribunal de Bow-Street.

Le tribunal n'a pu encore se prononcer sur l'extradition. Il a refusé la mise en liberté sous caution.

UN AMATEUR DE LA PRISON

Le mois dernier, Jean Scheurer, 50 ans, allait se constituer prisonnier et disait :

— Le 17 novembre, je suis sorti de Poissy, où j'ai passé trois ans ; j'avais un pécule de 120 francs. Maintenant je suis dépensé, je suis sous le coup d'un arrêté d'interdiction de séjour, retenez-moi, d'ailleurs, je ne puis vivre qu'en prison.

On consulta son casier. Il était chargé de condamnations, et, effectivement, un arrêté d'interdiction de séjour frappait l'homme. Celui-ci vient de comparaître devant la 12e Chambre correctionnelle.

— Vous voulez donc toujours vivre en prison ? lui demanda M. le président Poursin.

— Mon Dieu, je ne dis pas non, répondit-il. J'y ai mes petites habitudes ! quand j'y suis, on m'emploie à la cuisine, je mange bien et je m'engraisse.

Le tribunal lui infligea un an de prison.

— Merci bien, fait-il, je vas retourner à la cuisine.

Et en s'en allant, les bras levés :

— Pourvu sur toutque la place ne soit pas prise !

AU SAHARA EN BALLON

Le capitaine Dubureau et M. Castillon de Saint-Victor, allant à Gabès pour lancer deux ballons non montés, sont arrivés hier matin à Tunis sur le *Petite Tunisienne*. Ils ont visité le résident et sont repartis dans l'après-midi, sur le même paquebot, pour Gabès.

CAISSES RURALES DE L'OUEST

Au 1er janvier 1903, sont nées à la vie civile les caisses rurales de Chauvé et de Poulon. Celle-ci fonctionne fort bien dès son premier jour, celle-là est la première de l'arrondissement de Paimbœuf où elle va, sous peu, avoir plusieurs sœurs.

ÉVANGILE

du dimanche de l'octave des Saints-Innocents

En ce temps-là, l'ange du Seigneur apparut à Joseph pendant son sommeil, et lui dit : Lève-toi, prends l'enfant et sa mère, fuyez en Egypte, et demeures-y jusqu'à ce que je vous le dise ; car Hérode cherchera l'enfant pour le faire mourir. Joseph, s'étant levé, prit l'enfant et sa mère durant la nuit, et se retira en Egypte, où il demeura jusqu'à la mort d'Hérode, afin que cette parole que le Seigneur avait dite par son prophète fût accomplie : J'ai rappelé mon Fils de l'Egypte. Alors Hérode, se voyant joué par les mages, entra dans une grande colère ; et il envoya tuer, dans Bethléem et dans tout le pays d'alentour, tous les enfants âgés de deux ans et au-dessous, à partir du jour où il s'était informé près des mages. Alors fut accompli ce qui avait été dit par le prophète Jérémie : On a entendu une voix dans Rama, des plaintes et des cris lamentables : Rachel pleurait ses enfants, et ne voulait point être consolée, parce qu'ils ne sont plus.

(S. Matth., ch. II.)

CROIX

Nos amis défunts

Mme Vve Grangard, née Bretamier, à Parisières (Loire), 82 ans. — Mme Marie Audiffrac, Vve Antein, le 9 novembre 1902, à 67 ans.

OUVRE TON CŒUR DE PARDON, NOTRE DÉFUNT

CHRONIQUE RELIGIEUSE

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 4 janvier. L'OCTAVE DES SAINTS-INNOCENTS. Dominique de la Mère de Saintes Genoveve. — L. 5. VIGILE DE L'EPIPHANIE. — M. 6. L'EPIPHANIE DE NOTRE-SEIGNEUR. — M. 7. DE L'OCTAVE. — J. 8. DE L'OCTAVE. — V. 9. DE L'OCTAVE. — S. 10. DE L'OCTAVE. — D. 11. 1er DIMANCHE APRÈS L'EPIPHANIE.

L'AVIS D'UN CURÉ

Curé. — Je vous savais, en point, un mandat-poste de 32 francs en y joignant toutes mes félicitations pour le bien immense que vous faites dans notre pays avec vos si bonnes publications : *Croix* quotidienne, *Croix* hebdomadaire, *Pèlerin*, etc.

Votre petite *Croix* hebdomadaire, qui est admirablement rédigée, jointe à notre petite *Croix du Gers*, se trouve actuellement dans presque toutes les familles de ma paroisse.

Comme résultat, c'est un bien immense qu'elle y produit. Tous les hommes vont à la messe, presque tous font leurs Pâques et presque tous font leur Noël. C'est une grande consolation pour le pasteur de ce troupeau choisi. Mais je n'hésite pas à vous dire, que c'est en grande partie à la bonne presse, aux bonnes lectures qui se font dans ma paroisse que j'attribue tant de bien. Les mauvaises y sont en ne peut plus belles et florissantes.

L'INDIFFÉRENCE RELIGIEUSE

RÉFUTATION POPULAIRE

par l'abbé HENRI HUGON

(Collection de l'*Apologétique contemporaine*) Un vol. in-18 de 88 pages. Prix : 0 fr. 65 ; port, 0 fr. 05. Remises sur les quantités : 6 pour 6, 15 pour 12, 70 pour 50, 150 pour 100. Paris, 5, rue Bayard.

On lit dans la *Semaine religieuse* du Puy :

En réponse aux brochures de tout genre que répand la presse irréligieuse, la Maison de la Bonne Presse a entrepris une série de brochures destinées à combattre les premières.

Un de nos compatriotes, M. l'abbé Henri Hugon, a apporté à cette œuvre importante son concours ; il a publié l'*Indifférence religieuse*, brochure de 49 pages, dans laquelle il étudie successivement la notion et les causes de l'indifférence et ses tristes conséquences.

On ne saurait trop propager de pareils opuscules : on a si peu de temps pour lire des ouvrages considérables.

Ont déjà paru dans la même série d'*Apologétique contemporaine* (même format et même prix) : — *Pourquoi faut-il croire en Dieu ? Réponse de la science*, par D.-L. DE SAINT-ELLER (2e mille) ; — *Dieu existe ! Les preuves philosophiques*, par TOUR LAFFOREST, missionnaire diocésain de Paris (4e mille) ; — *Le Prophète Daniel dévoile nos destinées*, par l'abbé L. DE SAINT-ELLER (2e mille) ; — *Notre Seigneur Jésus-Christ, sa vie, sa divinité*, par l'abbé LEMONS (2e mille) ; — *Pasteur, historique de découverte*, d'après les travaux de la science moderne, par le R. P. LOTIER, professeur de philosophie (2e mille) ; — *Le Miracle à propos des guérisons de Lourdes* (2e mille) ; *les Congrégations religieuses en France* (2e mille) ; *la Neutralité religieuse, réponse à de récentes attaques*, par le R. P. GUILLERMET, O. P., doyen de la Faculté de théologie de Toulouse (2e mille).

Les 9 opuscules, 2 fr. 25 ; port en sus, 0 fr. 45.

ŒUVRES PAROISSIALES

M. l'abbé Senmartin, curé de Lésignac, par Massignac (Charente), accueille avec la plus vive reconnaissance les offrandes — même les plus humbles — qui lui sont adressées pour la reconstruction de son église en état lamentable.

CHANGEMENTS D'ADRESSES

Nous prions instamment les abonnés de vouloir bien joindre à toute demande de changement d'adresse ou de renouvellement d'abonnement une des dernières bandes du journal. Pour le changement d'adresse, joindre 0 fr. 10, frais d'impression de la nouvelle bande.

FEUILLETON DE LA CROIX DU 6 JANVIER 1903 — 44 —

L'OR-ROI

DEUXIÈME PARTIE

CONSULTATION FORCÉE

(Suite)

Mais cette hypothèse odieuse il la repoussa avec indignation.

Pendant que ces pensées se succédaient dans son esprit troublé et que le cercle blanchâtre de ses grandes émotions tachait ses joues roses, le prince Napoli considérait le Dr Jardier avec toute la pénétration de son regard aigu.

Il jugeait que cet homme pourrait être dépisté par une histoire rapidement bâtie qui expliquerait honorablement son silence.

— J'ai reçu cette blessure dans un duel..... dans un duel que je veux taire..... la réputation d'une femme y est engagée.

— Comment le docteur qui assistait à ce duel ne vous a-t-il pas immédiatement soigné ?

— Personne n'était présent.

Jardier se promenait à grands pas dans la chambre et, de temps en temps, il se retournait pour regarder le prince.

Il pensait :

— Ces sortes de duel ressemblent à des attentats.

Il continua, s'arrêtant devant Napoli :

— Et votre adversaire, il ne parlera pas, lui ?

— Non, dit Napoli vivement.

Puis, se reprenant :

— C'est bien inutile de m'accabler de questions. Vous ne pourrez rien deviner, et, ajouta-t-il avec un sourire plein de séduction, si vous devinez quelque chose, vous le garderez pour vous, ainsi que le secret professionnel vous en fait un devoir et je sais..... que vous êtes trop honnête homme pour le trahir.

Lorsqu'au bout d'une demi-heure, Napoli quitta M. Jardier, il lui dit :

— Docteur, je compte sur votre discrétion.....

— Voilà une parole qui est de trop !

D'un geste impérieux, le médecin sonna.

— Trinette, reconduisez Monsieur.

Et sans affectation, le docteur détourna la tête pour ne pas voir la main que Napoli lui tendait.....

CHAPITRE XI

LA CATASTROPHE DE BOUZEY

Paris est la ville la plus séduisante du monde ; mais elle est irrésistible au printemps.

C'est surtout dans les quartiers riches, dans ceux de l'Ouest, vers le Bois de Boulogne, Passy et Auteuil que cette saison de l'année est ravissante.

Presque toutes les maisons, nichées dans la verdure, ont des airs de frais cottages anglais et, pour toutes, petits hôtels ou grandes demeures de rapport, il y a, à côté, le Bois, cet immense parc, rendez-vous des élégants et des élégantes, et des enragés parieurs aux deux hippodromes très fréquentés qu'on trouve là.

Il y a, à Auteuil, de petites rues perdues entre deux hautes rangées de murailles grises, aux crêtes moussues qui rappelleraient les plus calmes rues de province, si la trompe des tramways à vapeur qui passent dans les larges artères voisines ne venaient affirmer la proximité de la remuante capitale.

Et s'est encore le charme de ces solitudes de se sentir perdu, isolé dans la campagne, avec le sentiment que, tout à côté, à deux pas, on retrouve à volonté la vie, l'agitation, le tourbillon chers aux Parisiens.

Alors, il n'est plus possible de sentir l'ennui du prisonnier qui contemple le clair soleil à travers les barreaux de sa monotone cellule, puisque le prisonnier sait qu'il sortira quand il le voudra, qu'il peut prendre la clé des champs.

Douces prisons que les maisons d'Auteuil !

C'était dans la rue de l'Yvette, au coin de la rue du Docteur-Blanche, que Mme Darblay, en sortant de chez les Coufrandec, et avec ses économies, était venue louer un petit pavillon entouré d'un assez grand jardin planté de vieux arbres.

Cette propriété n'avait point encore tenté la pioche des démolisseurs ni le crayon de l'architecte.

La spéculation respectait encore ces rues fleuries qui sentent si bon, et Mme Darblay avait pu louer à bas prix ce qu'elle appelait « son petit coin du paradis ».

Le pavillon vaste, à deux étages, était bien ce qu'il lui fallait pour entreprendre ce qu'elle voulait.

Ce n'était pas soigner des malades du corps ; mais recueillir des âmes blessées, des malheureux isolés que la vie a meurtris, les encourager, les réconforter, les réhabiliter par le travail, leur montrer que la vie peut être supportable lorsqu'on sait la bien prendre.

Son cœur compatissant s'ouvrait d'avance à la pensée des infortunes qu'elle aurait à secourir.

La fortune personnelle ne lui permettait pas de travailler pour rien ; mais elle se promettait bien de ne demander à ses pensionnaires que des redevances minimes, raisonnables et de ne point les écorcher.

Une toute petite plaque noire, discrète, posée sous la sonnette de la maison, portait cette inscription : « Pension de refuge ».

Cette désignation, très vague, ne disait pas grand chose ; mais elle permettait à Mme Darblay de n'accepter chez elle comme pensionnaires que les malades qui lui paraissaient devoir profiter de ses soins.

Le premier malade que Mme Darblay espérait avoir à soigner, et pourlequel elle ouvrait toutes grandes les portes de sa maison, c'était son fils, son fils, qui revenait du Sénégal.

Son fils ! Quelle joie pour elle de le revoir, de le promener, dans ces allées verdoyantes, appuyé à son bras, de le soigner !

Ils seraient si heureux ainsi, ils auraient tant de choses à se dire après ces longues années d'absence ! Ils seraient chez eux, enfin !

Et comme elle se promettait aussi de lui parler d'Hélène, de la pauv